

Académie de police

Lognes, le 11 OCT. 2024

Suivi par : Roethinger Antoine  
Réf. DGPN/ Académie/ENPS/ Préfigurateur ENPS

## NOTE DE SERVICE N° 34/2024

- Objet** : constitution d'un vivier national de formateurs internes occasionnels (FIO) en matière de gestion de scène d'infraction
- Annexes**
- 1 : procédure de candidature pour devenir « FIO gestion de scène d'infraction »
  - 2 : formulaire de candidature
  - 3 : modèle de convention tri-partite

Créée par arrêté du ministre de l'Intérieur le 12 septembre 2024, rattachée à l'Académie de police et située à Écully, l'école nationale de police scientifique (ENPS) est en charge de la formation initiale et continue des personnels scientifiques de la police nationale.

Pour atteindre ses objectifs, l'ENPS sollicitera l'appui ponctuel d'agents expérimentés, pour augmenter le volume des formations proposées, et les enrichir en diversifiant le profil des formateurs.

À l'instar des ingénieurs de police scientifique, déjà recrutés en qualité de FIO pour enseigner le management, l'ENPS sollicite le concours d'agents disposant des qualifications requises en matière de gestion de scène d'infraction et d'un goût pour la transmission et la pédagogie. Les personnels retenus dans le vivier (cf. annexe 1 et annexe 2), dont la participation à cette mission de formation aura été acceptée par le chef de service par le biais de la signature d'une convention tri-partite (cf. annexe 3), seront mobilisés pour :

- participer à l'animation du stage « actualisation des connaissances en gestion des scènes délictuelles et criminelles » (CS065). Cette formation sera régulièrement planifiée par les antennes de l'ENPS localisées à l'ENP de Nîmes et à l'ENP de Paris (site Vincennes).

La refonte de ces parcours, que devra mener à bien l'ENPS, est un enjeu structurant pour la filière scientifique. La constitution de ce vivier de FIO contribue à y répondre collectivement en mobilisant toute la richesse des compétences des personnels et leur implication.

Philippe Lutz  
Le directeur  
de l'académie de police  
  
Philippe LUTZ



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## CANDIDATURE

**VIVIER NATIONAL DE FORMATEURS INTERNES OCCASIONNELS (FIO)  
EN MATIÈRE DE GESTION DE SCÈNE D'INFRACTION**

### AGENT

NOM  PRÉNOM   
GRADE  MATRICULE   
TEL  MAIL   
DATE ENTREE EN POLICE SCIENTIFIQUE

### SERVICE

ZONE  DPT  SERVICE   
FONCTION EXERCEE

### HABILITATIONS DÉTENUES (ou équivalent)

GSC ou équivalent :  Brevet IJ  GSI  IJ2  PTS1  
Date d'obtention

→ Êtes-vous formé à :  
- Crim'in niveau 2 (parcours complexe) ?   
- l'utilisation de la caméra Théta ?   
- l'utilisation du STK Spray ?

→ Autres habilitation(s) techniques éventuellement détenue(s) :

### EXPÉRIENCE EN PEDAGOGIE

→ Êtes-vous Formateur de Sécurité Intérieur ?   
→ Êtes-vous Personne Ressource (PTP, OPTS, GSPMD, Kiosk, Crim'in,...) ?   
Si oui, précisez  
→ Avez-vous déjà dispensé des formations ?   
Si oui, précisez

### **CANDIDATURE**

→ Si ma candidature en tant que Formateur Interne Occasionnel (FIO) en matière de « gestion de scène d'infraction » est retenue, je m'engage à :

- suivre un stage d'initiation à la pédagogie (AL040), d'une durée de 2 jours\* ;
- me rendre disponible en tant que FIO pour une durée maximum de 10 jours par an ;
- répondre aux appels à candidatures transmis par l'ENPS ;
- dispenser, en coanimation, le stage « actualisation des connaissances en gestion de scènes délictuelles et criminelles » ;
- transmettre la convention FIO signée par mon chef de service.

Le formateur interne occasionnel

\* exempté si l'agent a déjà suivi une formation à la pédagogie de base (en plus de la formation PR PTP)

### **AVIS DU CHEF SERVICE**

NOM

PRÉNOM

FONCTION

Commentaire(s) éventuel(s) :

Le chef de service

**Annexe 1 : Candidater pour devenir FIO gestion de scène d'infraction à l'ENPS**

<p>Je dispose du prérequis technique : Brevet IJ ou GSI ou IJ2 ou PTS 1 ou GSC</p>	<p>Inscription à compter de la diffusion de la note de service</p>
<p>Je candidate, après avoir recueilli l'accord de ma hiérarchie, en justifiant de mon pré-requis technique, auprès de mon pôle de police scientifique ou ma délégation zonale via le formulaire présenté en annexe 2</p>	<p>Date de fin d'envoi des candidatures le <b>25 novembre 2024</b></p>
<p>Je suis sélectionné pour devenir FIO par un comité <i>ad hoc</i>. Je transmets à l'ENPS la convention tripartite (annexe 2) signée permettant mon emploi en qualité de formateur dans la limite de 10 jours par an</p>	<p><b>Fin 2024</b></p>
<p>Je suis convoqué à suivre le stage AL040 « initiation à la pédagogie appliquée aux FIO » d'une durée de deux jours, organisé début 2025 ; je participe obligatoirement à une appropriation des contenus pédagogiques enseignés par l'ENPS</p>	<p><b>Début 2025</b></p>
<p>Je réponds aux appels à candidatures transmis par l'ENPS et j'anime des sessions de formation en soutien des formateurs qualifiés de l'ENPS. Je perçois une rémunération additionnelle conformément aux textes en vigueur. <i>Le soutien de plusieurs FIO sera sollicité pour chaque session</i></p>	<p><b>Dès le printemps 2025</b></p>

Convention d'exercice pour une activité de formateur interne à titre occasionnel en matière de  
« gestion de scène d'infraction »

M / Mme .....

Affecté(e) à (libellé et adresse) : .....

En qualité de : .....

Et titulaire de l'habilitation (préciser Brevet IJ ou GSI ou IJ2 ou PTS 1 ou GSC) : .....

Obtenu le : .....

s'engage à suivre un stage d'initiation à la pédagogie (AL040) et est autorisé(e) et à intervenir, pour un maximum de 10 jours annuels, en qualité de formateur interne occasionnel (FIO) :

- pour dispenser, en coanimation, le stage CS065 « actualisation des connaissances en gestion de scènes délictuelle et criminelles » ou intervenir, en coanimation, dans le cadre de la formation initiale des personnels scientifiques en matière de gestion de scène d'infraction ;

L'activité de formation pourra être organisée sur les trois sites suivants (cocher le ou les sites souhaités) :

- formation en présentiel à l'ENP de Nîmes
- formation en présentiel à l'ENP de Paris-Vincennes
- formation en présentiel à l'ENPS à Écully

L'indemnisation des FIO relève des dispositions réglementaires suivantes :

- du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;
- de l'arrêté du 7 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'Intérieur ;
- de l'instruction DRCPN/SDFP/SDFDC/n° 265 du 26 juin 2015 relative à l'indemnisation des activités de formation et de recrutement.

La présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La convention signée par le FIO et son supérieur hiérarchique devra être transmise, au format dématérialisé, à l'adresse fonctionnelle suivante : [snps-sg-cnfps-metier@interieur.gouv.fr](mailto:snps-sg-cnfps-metier@interieur.gouv.fr)

Chacune des parties signataires peut mettre fin à la présente convention en respectant un préavis de deux mois. Toute décision de l'agent ou de son supérieur hiérarchique de mettre fin à l'activité de FIO doit être impérativement communiquée à l'adresse fonctionnelle suivante : [snps-sg-cnfps-metier@interieur.gouv.fr](mailto:snps-sg-cnfps-metier@interieur.gouv.fr)

Fait à : .....

Le : .....

Le formateur interne occasionnel

Le supérieur hiérarchique

Le service de formation (ENPS)